



## Les point sur les photomontages

### Les photomontages

À l'occasion de la concertation relative au second projet en zone « Centre Manche », une nouvelle série de photomontages a été commandée. Ces derniers ont donc été réalisés dans le but d'éclairer le public sur l'impact paysager potentiel d'un parc éolien en mer, qui dépend de sa distance vis-à-vis de la côte et de sa localisation.

Pour permettre au public d'évaluer les impacts paysagers potentiels générés par les deux projets de parcs éolien en zone « Centre Manche », les services de l'État ont défini des schémas d'implantation fictives de ces derniers dans les zones prévues ou préférentielles d'implantation. Ces schémas ne préjugent pas des dispositions finales des éoliennes et de la zone d'implantation définitive du projet « centre manche 2 » (parc d'environ 1,5 GW). Les contraintes socio-économiques ou environnementales n'ont pas été prises en compte dans la définition des schémas d'implantation fictifs, hormis un alignement du parc « centre manche 1 », d'1 GW depuis le panorama de la Pernelle. Cet alignement a été retenu afin d'illustrer les possibles mesures pouvant être prises pour limiter les impacts paysagers.

Afin de réaliser ces photomontages, des choix technologiques ont dû être arbitrés. Il a été décidé de représenter une éolienne d'un gabarit similaire au modèle d'éolienne annoncée à ce jour, soit la V236-15.0 de 15 MW conçue par Vestas, c'est-à-dire une éolienne de 275.5 mètres en bout de pale. Il a également été décidé de représenter une fondation monopieu. Pour le parc « centre Manche 2 », d'1,5 GW, 100 éoliennes sont représentées et pour le parc « centre Manche 1 », d'1GW 70 éoliennes.

Les parcs ont été modélisés depuis les points de vue suivants :

- le phare de Gatteville (50) ;
- la jetée de Barfleur (50) ;
- le panorama de la Pernelle (50) ;
- la pointe de Serre (50) ;
- la jetée de Saint Vaast (50) ;
- la tour de la Hougue (depuis la promenade, au pied et sur la plate-forme – 50) ;
- le phare des Arquets (50) ;
- la pointe du Hoc (14) ;
- la plage de Bernières (14) ;
- les falaises d'Etretat (76).

Les photomontages sont disponibles à :

- pour une impression (cahier de photomontages) : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-centre-manche-2/concertation-prealable/projet/photomontage>
- en ligne : <http://eoliennesenmeraulargedelanormandie-cm2.geophom.info/>

## **Photomontages et Visibilité en mer**

Chaque photomontage indique la mesure de visibilité en mer minimum relevée sur l'horizon lors de la prise de vue pour une meilleure contextualisation. Il est à noter qu'il peut y avoir un écart entre la visibilité indiquée sur le photomontage (minimum sur toutes les orientations) et la visibilité vers les parcs lors de la prise de vue. Par exemple la visibilité mesurée lors des prises de vue au niveau de la tour de la Hougue était de 20 km dans la direction du parc, alors que la valeur indiquée sur le photomontage est de 15 km.

Par ailleurs, pour compléter la bonne information du public sur la perception future des parcs, l'État a lancé une campagne de mesures de la visibilité en mer de la zone Centre Manche depuis les Sémaphores de Barfleur et de Saint-Vaast. Les premiers résultats de cette campagne ont été présentés dans le dossier de concertation.

## **Photomontage et perception réelle**

Les photomontages sont un outil utile afin de permettre au public de se projeter dans le paysage après la construction d'un ou des parcs éoliens, toutefois ces réalisations sont souvent sujettes à controverse, du fait que ces derniers ne refléteraient pas la réalité.

Pour la réalisation des photomontages objet du présent document, l'État a fait appel au cabinet Géophom, déjà concepteur des photomontages de nombreux projet de parc éolien en mer et à la compétence reconnue et plusieurs fois évaluée. Par exemple le travail du cabinet Géophom a fait l'objet d'une expertise par une chercheuse du CNRS, Jeanne Vézien, à l'occasion du débat public relatif au projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque. Jeanne Vézien conclut sur le travail de Géophom :

« l'étude conclut de manière claire **à la bonne foi du cabinet d'étude et du maître d'ouvrage**, à la sincérité des représentations générées, et valide la méthodologie mise en oeuvre, qui suit d'ailleurs de près les recommandations édictées par l'Etat en la matière dans ses guides relatifs à l'étude d'impact. La création des photomontages du parc de Dunkerque est par ailleurs **conforme à l'état de l'art** sur la génération d'images photo-réalistes mêlant des contenus réels et virtuels : des études menées selon des processus similaires ont abouti à la création de visuels très proches des images réalisées a posteriori, une fois le parc éolien effectivement installé.

(...)

Des comparatifs visuels objectifs viennent corroborer les prédictions numériques, et renforcent en cela la validité de la méthode. »

**Le rapport complet d'expertise est à disposition sur le site éolien de la concertation.**